



## **ASSEMBLEE GENERALE 13 Avril 2019**

### ***SAINTE TULLE***

**La feuille d'émargement est jointe au présent Procès-verbal.**

Le Président, Luc ROSSI, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance à 09h30. Il laisse la parole au Secrétaire, Victor BASTUCK, afin de procéder à l'appel. **Le quorum est atteint.**

#### **I – APPROBATION DU PV DE L'AG DU 27 AVRIL 2018**

Le Président, Luc ROSSI, précise que ce procès-verbal leur a été préalablement envoyé par mail, comme stipulé dans les statuts, et remis en main propre en début de séance. En l'absence de remarque, il soumet ce PV d'AG au vote.

**L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.**

#### **II – RAPPORT MORAL DE L'EXERCICE 2018.**

Le Président, Luc ROSSI, présente le rapport moral de l'exercice 2018 qui leur a été préalablement envoyé par mail, comme stipulé dans les statuts, et remis en main propre en début de séance.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, souhaite féliciter l'organisation de l'ARFPPMA PACA et le travail qui est fait par le Président ainsi que par la chargée de mission, Delphine RUIZ, qui en est la cheville ouvrière, car il estime que nous avons clairement gagné en reconnaissance institutionnelle auprès de la Région Sud. Il pense néanmoins que nous devons aussi avancer avec prudence car nos moyens ne sont pas illimités non plus. Selon lui, nous devons être prudents : engager des actions, travailler toujours pour une meilleure reconnaissance institutionnelle mais tout en prenant garde de ne pas vouloir être partout à tout prix et de ne pas pouvoir assumer ensuite car là cela aurait l'effet inverse. Il pense, à l'instar de ce qu'il a vu en Conférence Régionale hier, que nous avons su montrer tout ce que nous savions faire en termes d'ingénierie, notamment aux différents élus régionaux (même si ces derniers ne sont pas restés jusqu'à la fin ce qu'il regrette) et que c'est effectivement important de le faire pour mieux se vendre tout en sachant se vendre au juste prix. Il félicite donc Delphine RUIZ encore une fois pour le travail réalisé et remercie également tous les élus de l'ARFPPMA PACA pour le travail accompli. Enfin, il regrette et s'excuse de ne pouvoir être plus présent aux réunions de CA notamment mais hélas il ne peut pas être partout et il sait de toute façon qu'il est très bien représenté.

Le Président, Luc ROSSI, remercie le Président de la FNPF pour ses propos et laisse maintenant la parole à Delphine RUIZ, pour la présentation du rapport d'activités 2018.



### **III – PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

Delphine RUIZ leur dresse un rapport synthétique, compte tenu du fait que le rapport d'activités 2018 détaillé leur a été fourni par mail et remis en main propre en début de séance.

Le Président, Luc ROSSI, la remercie pour cette présentation et demande si ce dernier appelle à des remarques ou observations.

Patrick BASSAND, Administrateur, se demande si l'ARFPPMA PACA ne devrait pas intervenir sur le SAGE Siagne. En effet, ce dernier est un des premiers SAGE qui a été pensé au niveau de la région Provence Alpes Côte d'Azur et pour autant aujourd'hui il est totalement bloqué. 4 réunions ont ainsi été reportées et les élus veulent revenir sur les débits minimums biologiques considérés.

Pour Daniel PEDRETTI, Délégué, si le SAGE Siagne est actuellement bloqué c'est tout simplement parce que certains élus ne souhaitent pas qu'il aboutisse car ils veulent continuer à prélever plus d'eau que ce qu'ils pourraient le faire avec ce SAGE. De fait, ils contestent toutes les études afin de retarder son aboutissement.

Pour Claude ROUSTAN et Bernard FANTI, Administrateurs et Présidents, respectivement, des Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes, on est dans un contexte où on va avoir des débits assez contraints du fait du changement climatique et où on va se retrouver de plus en plus dans un cadre conflictuel entre différents usagers de l'eau (ex. décret GIRAUD sur l'atypicité des cours d'eaux méditerranéens). Il faut savoir que l'on a, de la part de certains, de nouveau la volonté de simplifier le droit de l'environnement, notamment en termes de procédure. Ce qui pose effectivement de gros problèmes auxquels nous allons devoir faire face mais cela ne va pas être évident du tout.

Dans ce cadre-là, le Président, Luc ROSSI, indique que l'ARFPPMA PACA se tiendra à la disposition des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Var et des Alpes Maritimes concernées pour venir en appui si nécessaire.

Louis FONTICELLI, Trésorier de l'ARFPPMA PACA et Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Var l'en remercie mais pense effectivement que c'est d'abord aux Fédérations concernées à défendre leurs positions sur le sujet et qu'une intervention de l'ARFPPMA PACA ne sera nécessaire que dans le cas où ces dernières n'auraient pas été suffisamment entendues.

En l'absence d'autre observation ou remarque, le Président, Luc ROSSI, soumet donc le rapport d'activités 2018 au vote.

**L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.**

Le Président, Luc ROSSI, les remercie et passe maintenant la parole au Trésorier pour la présentation du rapport financier et du compte de résultat 2018.

### **IV – PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU COMPTE DE RESULTAT 2018**

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, précise que les documents officiels leur ont été transmis par mail, comme stipulé dans les statuts, et remis en main propre en début de séance.

Au niveau du compte de résultat 2018, nous avons les produits d'exploitation qui s'élèvent à 89 746 € (répartition des produits énoncée pendant la séance). L'ensemble des charges courantes que nous avons s'élève à 90 669 € (ventilation des charges courantes énoncée pendant la séance). Mais, à celles-ci, il faut ajouter des charges exceptionnelles qui sont dues à un trop-perçu de subvention de la Région Sud sur l'année 2017 que nous allons devoir leur rendre. Ainsi, on arrive à un total de charges s'élevant à 105 900 €, **soit une perte sur l'exercice 2018 de 16 154 €.**

Au niveau du bilan financier, après avoir repris le report comptable au 01 Janvier 2018 de 158 284,87 € et ajouter le résultat de l'année 2018, il les informe que nous obtenons un total de 142 131,87 €.



Enfin, il précise qu'au 31 Décembre 2018, nous avons sur le compte courant de la SMC 19 420,05 €, sur le livret A 77 833,36 € et sur le compte sur livret 30 154,46 €. Donc nos disponibilités au 31 Décembre 2018 s'élèvent à 127 407,87 €.

Il souhaiterait dire que malgré le bilan négatif de cette année, il ne faut pas oublier que nous avons un bilan positif l'année dernière de plus de 28 000 € et que la trésorerie reste satisfaisante. Pour autant, au vu du résultat de l'année, il est important de prendre en considération la nécessité de maintenir cette trésorerie, si ce n'est en totalité au moins en majorité. Pour cela, il sera donc nécessaire d'avoir des activités afin de pouvoir continuer à alimenter cette trésorerie.

Mais, les subventions allant à la baisse et étant de plus en plus dures à aller chercher, il sera également nécessaire de veiller à être au plus près de ce que nous aurons la capacité de faire pour ne pas les perdre. Il rappelle ensuite quels sont les partenaires financiers de l'ARFPPMA PACA (FNPF, Région Sud, Agence de l'Eau RMC et parfois EDF et CNR). Il précise aussi que si l'ARFPPMA PACA dispose d'un Bureau et d'un ensemble d'élus qui y travaillent, elle dispose aussi et surtout d'une salariée et qu'il est nécessaire de veiller à préserver son emploi. Enfin, il rappelle que tous ces comptes-là sont effectués par la comptable de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Bouches du Rhône, Gladys BESSON, pour le compte de l'ARFPPMA PACA, supervisés par lui-même et suivis par Delphine RUIZ. Il se tient à la disposition des Administrateurs et des Délégués pour répondre éventuellement à leurs questions et précise que le Grand Livre et la Balance totale restent à leur disposition.

Michel MARIN, Administrateur et Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Vaucluse souhaite savoir à quoi est dû ce solde annuel négatif.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, indique qu'il s'explique essentiellement par le trop-perçu de la subvention 2017 de la Région Sud qu'il a fallu prendre en considération puisque nous avons reçu un acompte de subvention plus important que le solde auquel nous pouvions prétendre du fait du congé maternité de Delphine RUIZ et de son non remplacement pendant cette période, et donc avec la nécessité de prévoir de rendre cet argent à la Région Sud.

Le Président, Luc ROSSI, remercie le Trésorier pour cette présentation ainsi que pour ses explications sur le résultat négatif de cette année financière 2018 et demande maintenant à l'un des 3 contrôleurs aux comptes de l'ARFPPMA PACA de bien vouloir lire leur rapport en séance avant de soumettre ce bilan financier au vote.

Daniel PEDRETTI, contrôleur aux comptes de l'ARFPPMA PACA, présente le rapport édité par Messieurs Jean-Marie BARAS, Bernard ABRIAL et lui-même, tous les trois Délégués de l'ARFPPMA PACA et contrôleurs aux comptes de cette dernière, le 28 Mars 2019 à Gardanne. Après vérification des comptes, en présence du Trésorier, Louis FONTICELLI, assisté de Mesdames Gladys BESSON et Delphine RUIZ, les trois contrôleurs aux comptes **sollicitent le quitus de l'Assemblée Générale pour le bilan financier de l'exercice 2018.**

Le Président, Luc ROSSI, le remercie et en l'absence d'autre remarque ou observation soumet donc le compte de résultat et le bilan financier 2018 au vote.

**L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés les approuvent, à l'unanimité.**

Le Président, Luc ROSSI, en profite pour savoir si les contrôleurs aux comptes sont d'accord pour rester dans cette commission pour l'année prochaine.

**Les trois contrôleurs aux comptes l'acceptent.**

Le Président, Luc ROSSI, les remercie et laisse maintenant la parole à Delphine RUIZ pour la présentation du programme d'activités arrêté précédemment par le Conseil d'Administration et proposé pour l'année 2019.

## **V – PRESENTATION ET APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2019**

Delphine RUIZ les informe que le programme proposé leur a été transmis par mail, comme stipulé dans les statuts, et remis en main propre en début de séance.



Elle détaille l'ensemble des missions qui sont pressenties pour l'année 2019.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, souhaiterait que pour le prochain mandat l'ARFPPMA PACA puisse se pencher aussi sur la réalisation de formations à destination des Présidents de FD et/ou des Administrateurs de l'AR à minima voire des AAPPMA pour présenter, au-delà de notre réseau associatif, le rôle de chaque acteur de la gestion des milieux aquatiques dans cette gouvernance de l'eau à l'échelle régionale, en lien avec les différents outils d'aménagement du territoire et de préservation des milieux aquatiques qui existent. Car il va y avoir pas mal de nouveaux arrivants lors des futures élections et il n'est pas convaincu que tous connaissent l'ensemble du dispositif de gouvernance de l'eau qui est, il faut le dire, relativement complexe aussi.

Le Président, Luc ROSSI, prend acte de ces demandes nationales qui seront étudiées dans les futurs programmes d'actions de l'ARFPPMA PACA. En l'absence d'autre remarque, le Président le soumet au vote.

**L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.**

Le Président, Luc ROSSI, laisse maintenant la parole au Trésorier, Louis FONTICELLI, pour la présentation du budget prévisionnel 2019 arrêté précédemment par le Conseil d'Administration et proposé pour l'année 2019.

## **VI – PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019**

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, présente le budget prévisionnel 2019 établi à partir du programme d'activités qui vient d'être validé. Ce document a été transmis par mail, comme stipulé par les statuts, et remis en main propre en début de séance.

Le Président, Luc ROSSI, remercie le Trésorier pour cette présentation et demande aux Administrateurs et Délégués s'ils ont des remarques ou des observations à formuler.

Eric BELLON, Administrateur, souhaite en savoir plus sur cette fabrication d'étuis cartes de pêche à l'échelle régionale : coût, plan de financement, échéance du projet.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, rappelle qu'à la suite d'une sollicitation des membres de l'ARFPPMA PACA et d'une validation de principe en Conseil d'Administration, 5 Fédérations Départementales se sont positionnées comme intéressées par le projet à l'échelle régionale, la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Hautes Alpes n'en faisant pas partie. Le projet est donc actuellement en cours. Par ailleurs, une recherche du meilleur prix par rapport au nombre d'étuis fabriqué a été faite avec le prestataire de service sélectionné. Il a ainsi été arrêté la fabrication de 100 000 exemplaires d'étuis cartes de pêche pour un coût s'élevant autour de 7 000 €. Ce qui reviendrait à environ 800 € - 900 € par Fédération départementale pour 20 000 exemplaires chacune.

Eric BELLON, Administrateur, pense qu'il serait peut-être intéressant que sa Fédération revienne sur sa position car beaucoup de pêcheurs le réclament, quitte à ce que les AAPPMA participent aussi financièrement à l'achat de ces étuis cartes de pêche dans les Hautes Alpes.

Bernard FANTI, Vice-Président de l'ARFPPMA PACA et Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Hautes Alpes, précise que le projet a bien évolué par rapport au début et avoue qu'il avait aussi des craintes sur les sponsors retenus qui pourraient être affichés sur les étuis de carte de pêche. Il est rassuré de voir que cela ne sera pas le cas pour EDF et pense qu'il faudra effectivement que la Fédération réévalue cette opportunité par rapport aux attentes des pêcheurs.





Delphine RUIZ tient à les rassurer sur le fait que les commandes n'ont pas encore été reçues et qu'il sera donc tout à fait possible pour la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Hautes Alpes de revenir sur sa position si elle le souhaite.

Bernard FANTI, Vice-Président de l'ARFPPMA PACA et Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Hautes Alpes souhaite savoir sur quelle ligne budgétaire la participation financière de l'ARFPPMA PACA à la coordination et la logistique du Tour de France 2019 réalisées par les Fédérations départementales concernées a été actée dans ce budget prévisionnel présenté.

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, répond que cela a été pris en compte dans la ligne budgétaire relative aux frais de missions et de déplacements, à hauteur de 2 000 euros d'aide maximale accordée.

Delphine RUIZ tient aussi à souligner que sur la ligne budgétaire « développement Web PDPG & Géoportail régional » il y a bien les coûts de prestation de service pour le développement d'un géoportail régional mais il y a aussi les coûts de prestation de service pour le développement de 3 Web application PDPG pour 3 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, à savoir : Alpes de Haute Provence, Alpes Maritimes et Vaucluse. Il faut également savoir à ce sujet qu'il y a bien eu une demande d'aide déposée par l'ARFPPMA PACA pour ce projet mutualisé de développement des Web PDPG (au même titre que le géoportail régional) auprès de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 50% du montant du projet (ce qui explique aussi que la demande de subvention faite à l'Agence de l'Eau RMC est plus importante en 2019 qu'en 2018) et de la Région Sud à hauteur de 30% du montant du projet. Ce qui signifie qu'il ne restera à charge de ces 3 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques que 20% du montant du projet par Web PDPG. Elle les informe également qu'à ce titre là elle a déjà reçu un accord de l'Agence de l'Eau RMC et reste en attente d'un retour de la Région Sud.

Par ailleurs, elle les informe que la Région Sud n'a présenté aucun de nos dossiers de subvention à la Commission Plénière de Mars car, compte tenu des demandes qui seraient, à priori, plus importantes cette année de la part de notre réseau associatif, et de leurs budgets qui ont été revus à la baisse, la Région Sud a souhaité se laisser plus de temps pour voir comment instruire au mieux nos dossiers de subvention. En sachant que ces derniers devraient donc être présentés à la Commission Plénière de Juin.

Sur la présentation de ce budget prévisionnel, elle tient donc à les alerter sur les incertitudes qui restent sur les demandes de subvention faites à la Région Sud en particulier et donc sur l'équilibre budgétaire sur lequel il repose également.

Le Président, Luc ROSSI, et le Trésorier, Louis FONTICELLI, pensent qu'il faudra donc être prudent et attendre que le projet ait reçu l'accord de la Région Sud avant de le lancer.

D'autre part, le Président, Luc ROSSI, leur rappelle que, à la suite des modifications du règlement financier de la Région Sud, les demandes de subvention pour l'année 2020 devront être adressées à la Région Sud **au plus tard le 30 Septembre 2019**. Il les met donc en garde sur le respect scrupuleux de cette date butoir sans quoi la Région Sud pourrait ne pas prendre en considération du tout leur demande de subvention. En l'absence d'autre remarque, le Président, Luc ROSSI, remercie le Trésorier, Louis FONTICELLI, pour cette présentation et soumet ce budget prévisionnel au vote.

**L'ensemble des administrateurs et délégués présents et représentés l'approuvent à l'unanimité.**

Le Président, Luc ROSSI, laisse maintenant la parole au Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, qui nous honore de sa présence et souhaitait revenir avec nous sur les actualités nationales lors de cette AG.



## VII – POINT D'INFORMATIONS NATIONAL

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, l'en remercie et souhaite effectivement rappeler quelques informations succinctes concernant l'actualité nationale, avant de les ré aborder plus en détails à l'Assemblée Générale de la FNPF qui aura lieu le 23 Juin prochain.

Tout d'abord, en ce qui concerne les effectifs 2018, l'année n'a pas été très glorieuse puisque sur le plan national nous avons eu une baisse de -4,69% en ce qui concerne les personnes majeures, de -7,3% en ce qui concerne les mineurs de 12 à 18 ans, de -7,6% en ce qui concerne les moins de 12 ans, de -5% en ce qui concerne les femmes, de -0,93% en ce qui concerne les hebdomadaires et de -1,52% en ce qui concerne les journalières. Il est également à noter que 1600 cartes de pêche « offre d'automne » (carte à 50% délivrée à partir du 1<sup>er</sup> Octobre) ont été vendues. Il précise également que tous les chiffres donnés ne concernent bien sûr que les cartes CPMA puisque ce sont les seules qui sont comptabilisées au niveau national. Les baisses de CPMA les plus importantes concernent les Alpes Maritimes (-16,21%), la Corse (-16%), l'Ardèche (-13%), les Alpes de Haute Provence (-12%), les Hautes Alpes (-11,5%) et la Lozère (-11,33%), entre autres, donc pas mal de départements du Sud. Ce qui fait un effectif national de 1 500 000 pêcheurs (en tout cas d'effectif CPMA). Les baisses les plus inquiétantes sont celles concernant les mineurs et les moins de 12 ans car si on constate aujourd'hui, avec les chiffres que nous avons au niveau national en termes de vente à cette époque, qu'on récupère largement la perte de 2018 (+4% par rapport à l'année précédente), ce n'est toujours pas le cas pour les jeunes.

Patrick BASSAND, Administrateur, regrette qu'avec tous les efforts qui sont faits par l'ARFPPMA PACA, par les FD, par les AAPPMA, notamment avec les Ateliers Pêche Nature réalisés pour les jeunes, on assiste toujours à de telles baisses et trouve cela inquiétant.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, pense qu'au-delà du contexte conjoncturel il y a sûrement un problème entre l'offre de loisir globale offerte aux jeunes et notre offre en termes de loisir pêche, même si nous devons relativiser cette baisse par rapport à la chasse qui connaît une baisse plus conséquente des effectifs de manière générale.

Cette baisse d'effectif a bien sûr eu des conséquences financières pour la FNPF qui s'est retrouvée avec une perte de 700 000 euros. C'est pourquoi, au-delà des économies à réaliser en 2019, le plafond des aides aux Fédérations départementales a été rabaissé de 70 000 à 60 000 euros. En 2020, il sera donc sûrement proposé une hausse modérée des CPMA afin notamment de pouvoir retrouver un plafond d'aide accordée aux FD de 70 000 euros. La Commission des Finances de la FNPF se réunira prochainement à ce sujet. La hausse des CPMA ne devrait pas dépasser les 3 euros avec aussi une possibilité d'un fractionnement du montant de la carte de pêche (paiement en plusieurs fois au-delà des deux fois qui étaient proposées jusque-là).

En ce qui concerne la Loi portant sur la création de l'Office Français de la Biodiversité, il faut savoir que c'est une loi organique avec engagement de la procédure accélérée et qu'il n'y aura donc qu'une seule lecture à l'Assemblée Nationale et une seule lecture au Sénat. Elle a été adoptée en 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée Nationale et elle vient d'être présentée et amendée par le Sénat. Cette loi sera en application au 1<sup>er</sup> Janvier 2020. Le Sénat l'a pas mal amendée au profit de la chasse d'une manière générale puisqu'il a ajouté « Office Français de la Biodiversité et de la Chasse ». Pour autant, c'est une Commission mixte paritaire, composée de 7 Sénateurs et de 5 Députés, qui va examiner la Loi et si elle n'arrive pas à trancher, en dernière lecture c'est l'Assemblée Nationale qui sera chargée d'élaborer le texte final. Donc le texte va encore être modifié. En tout état de cause et dans tous les cas, l'amendement que la FNPF avait proposé dans le cadre de ses interventions devrait être retenu et il devrait y avoir une représentation en tant qu'administrateur de cet Office de notre Fédération nationale. Parmi les autres amendements formulés : avoir une police effective avec des moyens affectés réels et non dissociés de l'expertise technique et de la connaissance et surtout que la police de l'eau et de la pêche ne soit pas relayée au 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> rang par rapport à la police de la nature et de la chasse en général.



Pour autant, ce qui est demandé aussi à l'administration c'est de créer un service départemental (encore qu'on ne soit pas sûr d'une manière générale aujourd'hui de l'échelle territoriale arrêlée) ou territorial de l'OFB qui est les moyens de fonctionner sans être notamment sous l'autorité du Préfet pour ne pas être à la merci des lobbying que l'on connaît et que l'on a déjà évoqués à plusieurs reprises.

Autre point d'actualité, la FNPF a intégré son nouveau siège social au 1<sup>er</sup> Octobre 2018. Ce siège a coûté autour de 8 Millions d'euros (aménagements compris) et la FNPF a vendu le siège précédent pour 4,7 Millions d'euros. Pour ceux qui le souhaitent, une visite du nouveau siège sera organisée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 23 Juin prochain.

En ce qui concerne la pêche en mer maintenant, ce dossier avance avec précaution et détermination. La FNPF tisse sa toile avec des contacts au niveau des Ministères et de l'administration mais aussi avec les associations concernées par la pêche en mer. Ainsi, la FNPF recevra la semaine prochaine le Président des Pêcheurs Plaisanciers et d'autres réunions sont prévues avec les autres associations qui s'occupent de la pêche en mer. De son côté aussi, la FNPF continue d'essayer de recenser le nombre de pêcheurs qui pratiquent à la fois en eau douce et en mer par l'outil [cartedepeche.fr](http://cartedepeche.fr). Le but étant de fédérer tous les pêcheurs de loisir.

Sur le Tour de France, le Conseil d'Administration a voté le maintien de notre présence sur la Caravane du Tour de France jusqu'en 2021 pour 3 raisons essentielles :

- investissement pour l'entretien et le renouvellement nécessaire d'une partie du matériel ;
- étude menée par une agence indépendante sur l'impact positif auprès du grand public autour de notre bannière Génération Pêche ;
- pas encore d'identification d'une autre opération d'envergure nationale qui viendrait en remplacement de cette action.

Une alternative sera sûrement proposée pour le futur mandat. Pour autant, il fait un appel aux Fédérations départementales et Associations Régionales de France pour une meilleure solidarité entre les départements directement concernés par le passage du Tour de France et ceux qui ne le sont pas directement.

En ce qui concerne l'accord cadre national qui lie le MTES, les 6 Agences de l'Eau, le futur OFB et la FNPF, le rapport est positif puisqu'on est toujours sur un rapport 8/15 : 8 Millions d'euros RMA et retour autour de 15 Millions d'euros dans le cadre de cet accord et hors accord cadre. On peut donc considérer que globalement cet accord est plutôt favorable pour notre réseau associatif, même s'il peut exister des disparités en fonction des bassins.

Vis-à-vis de la base de données nationale, le Conseil d'Administration de la FNPF a validé le processus sur une base technique proposée par le bureau d'étude. La mise en place commencera par des modules de base et des données poissons (pêches électriques d'inventaires ou de sauvetages) qui auront vocation à être restituées au service de nos structures, aux pêcheurs et bien sûr à tous nos partenaires. Fonctionnalité prévue pour fin 2020 avec la possibilité de rentrer des données poissons et d'en avoir les premières fonctions d'analyses. La mise en place sera un processus continu avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités avec la prise en compte de la phase de recueil des besoins exprimés entre 2018 et 2019. L'investissement de cette banque de données (et c'est pour cela que l'on ne financera pas des bases de données régionales) sera entre 250 000 à 500 000 euros sur plusieurs années (5 ans sûrement). Le fonctionnement est aussi lourd puisqu'il est de l'ordre de 50 000 euros par an. Mais cette banque de données va permettre d'asseoir la crédibilité de la pêche associative française par rapport au monde institutionnel vis-à-vis de la connaissance que nous pouvons leur fournir. La prochaine étape en 2019 consistera à établir le cahier des charges pour pouvoir mettre en concurrence les prestataires pour la mise en place de cette application. Un point beaucoup plus précis sera fait en Assemblée Générale sur l'évolution de ce dossier, suivi à la FNPF par J. GUILLOUET.

Pour l'ouverture du Brochet, il continue à rappeler que l'ouverture aura bien lieu le 27 Avril, le décret étant en cours d'écriture. L'application du décret sera immédiate.



Concernant le fonctionnement de la FNPF, un groupe de travail a été mis en place dernièrement par le Conseil d'Administration concernant les mesures à prendre à l'encontre des Fédérations qui ne respecteraient pas les décisions prises par l'AG de la FNPF. Ces mesures qui seront validées par le Conseil d'Administration seront intégrées au règlement intérieur qui sera mis à jour et soumis à l'avis de la prochaine Assemblée Générale. Effectivement, la FNPF s'est aperçu que malgré les résolutions prises au niveau national il y avait des Fédérations qui ne respectaient pas ces décisions prises par l'Assemblée Générale (notamment pour l'ouverture du Brochet) ce qui était quand même assez risqué pour la FNPF. Aussi pour faire appliquer ces décisions aux réfractaires il pourrait être envisagé un gel des subventions tant que ceux-ci ne mettent pas en œuvre les décisions prises en AG par la FNPF. Un autre groupe de travail a aussi été créé au niveau du CA de la FNPF pour réfléchir sur une question très importante, qui est d'actualité et qui risque d'être de plus en plus d'actualité, puisqu'il s'agit du bien être animal. Ce groupe de travail sera en outre chargé de rédiger un argumentaire permettant de contrer nos éventuels détracteurs anti-pêche tout en gardant aussi notre identité de pêcheur (prédation du poisson que nous assumons).

Rapidement sur son administration, la FNPF a déploré, en début d'année, le décès de sa cheffe de pôle développement du loisir pêche Françoise GARNEAUD PERROCHEAU des suites d'une longue maladie, que tous connaissent bien et qui a beaucoup affecté notre réseau associatif.

La FNPF a recruté en début d'année en CDD Mme Laurence DELORT au pôle communication et en projet de CDI Monsieur Franck CRAES comme assistant au pôle délivrant la carte de pêche par internet et le pôle comptabilité, sachant que le développement du tout internet nécessite aussi beaucoup de travail au sein de la FNPF de la part de Cédric DAULT et du service de la comptabilité et qu'il était donc nécessaire de renforcer ce pôle pour continuer à être efficace.

Quant au niveau des élus, un changement en Bourgogne Franche Comté d'un Administrateur a eu lieu mais qui, aussitôt élu a démissionné, donc un point plus précis sera fait en AG de la FNPF.

Enfin, il rappelle que les Assises du Loisir Pêche, qui ont eu lieu en Novembre dernier, ont rassemblé 226 participants, dont 75 Fédérations Départementales, 6 Associations Régionales, 2 Unions de Bassin et 33 représentants des collectivités. Celles-ci devraient être renouvelées en 2020 en sachant qu'en 2019 ce sont les Journées Techniques Nationales qui seront de nouveau programmées. Il les remercie pour leur écoute et se tient à la disposition de tous pour répondre à d'éventuelles questions.

Jean-Louis BERIDON, Administrateur, souhaiterait savoir s'il y aura aussi une augmentation du timbre halieutique en plus de celle prévue pour la CPMA.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, répond qu'il ne peut pas se positionner pour le Club Halieutique Interdépartemental mais qu'une réunion du Club est normalement prévue la semaine prochaine.

Le Président, Luc ROSSI, se demande s'il ne serait pas judicieux de mettre en place une carte « étudiante » pour pallier aux pertes de cartes sur cette tranche d'âge.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, pense qu'il faudra effectivement y réfléchir, même s'il pense malgré tout que ce n'est pas une question financière puisqu'on perd aussi les moins de 12 ans alors que la carte nationale n'est qu'à 6 euros. Il pense que c'est plus une question comportementale et qu'en revanche il y a sûrement un effort à faire en termes de communication de notre part. Il pense qu'il serait intéressant d'ailleurs que dans chaque Fédération il puisse y avoir un petit débat sur le sujet pour avoir un retour de la base de notre réseau.





Bernard FANTI, Vice-Président de l'ARFPPMA PACA et Président de la Fédération des Hautes Alpes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques félicite la FNPF pour la mise en place d'une mensualisation de l'achat de la carte de pêche car même s'il fait partie de ceux qui soutiennent que la carte de pêche n'est pas chère, il est bien conscient de la crise sociale existentielle et pense sincèrement que nous avons perdu au sein de notre réseau associatif ces pêcheurs aux revenus modestes voire critiques. Aussi, il pense que la mensualisation de la carte de pêche devrait permettre de soulager ces foyers et donc de les faire de nouveau adhérer à notre réseau.

Patrick BASSAND, Administrateur, ajoute, pour aller jusqu'au bout du raisonnement de Bernard FANTI, qu'une partie de ces gens là préférerait de fait prendre le risque de pêcher sans carte ce qui est aussi problématique.

Le Président, Luc ROSSI, complète ces propos en évoquant pour sa Fédération départementale le cas de la proximité avec la mer. La pêche en mer de bord étant gratuite, il est clair qu'une grande partie de la classe populaire notamment va préférer aller pêcher en mer.

Daniel THEVENON, Délégué, souhaite souligner, sur la question de la perte des jeunes, qu'au niveau des APN on se rend compte qu'on a beaucoup de jeunes qui viennent une première fois, qui voudraient revenir mais qui ne peuvent le faire car les parents ne souhaitent pas les amener.

Le Président de la FNPF, Claude ROUSTAN, pense que c'est un véritable sujet. La pêche est et doit rester une activité attractive pour les jeunes jusqu'à l'adolescence bien que l'on soit en décalage avec toutes ces nouvelles activités virtuelles et médiatiques qui existent aujourd'hui et attirent de plus en plus de jeunes. Il pense notamment qu'il serait nécessaire de mener une étude comportementale sur la pratique de cette tranche de pêcheurs et que cette étude soit faite par des sociologues extérieurs à notre réseau pour mieux les comprendre.

Le Président, Luc ROSSI, remercie vivement le Président national pour l'ensemble de ces informations et éclairages sur des sujets complexes et laisse maintenant la parole à la chargée de mission, Delphine RUIZ, pour évoquer rapidement les deux derniers points à l'ordre du jour, à savoir : la présentation des effectifs CPMA 2018 en Provence Alpes Côte d'Azur et les conventions de partenariat en cours.

## **VIII - PRESENTATION DES EFFECTIFS CPMA 2018**

Delphine RUIZ ne rentrera pas dans les détails puisque tout est indiqué dans le PPT joint mais elle souhaite toutefois les alerter sur le fait qu'en 2018, l'ensemble des effectifs CPMA comptabilisait 61 840 pêcheurs en région Provence Alpes Côte d'Azur, contre 67 990 en 2017. Il est donc à noter que l'on a également subi une perte conséquente de pêcheurs dans notre région, à l'instar de ce que nous a présenté Monsieur ROUSTAN au niveau national, sauf que l'on peut constater que la perte subie au niveau régional est deux fois supérieure à la perte nationale évoquée (environ -8%). Elle leur précise que sur le PPT ils pourront retrouver à la fois la répartition par département du nombre de pêcheurs CPMA mais aussi la répartition en fonction des différentes cartes CPMA vendues. Enfin, si on suit l'évolution de l'effectif des pêcheurs (hors moins de 12 ans) sur les 10 dernières années, on s'aperçoit qu'à la légère augmentation des effectifs connue ces dernières années on se retrouve avec un pic descendant pour 2018. Il sera donc intéressant de suivre dans le temps cette évolution en espérant que 2018 ne soit qu'une mauvaise année et que les effectifs continuent à se stabiliser voire à augmenter dans le temps.



## **IX – POINT SUR LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT EN COURS**

Enfin sur ce dernier point à l'ordre du jour, Delphine RUIZ les informe que 3 conventions de partenariat sont actuellement en cours : une auprès de la Région Sud (qui ne lie pas seulement l'association régionale à la Région mais bien l'ensemble des structures associatives du loisir pêche en eau douce, comprenant donc aussi les Fédérations départementales de Pêche ainsi que l'association MRM), une auprès de l'Agence de l'Eau RMC, et enfin, une auprès d'EDF.

En ce qui concerne la convention cadre liant nos structures associatives à la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, celle-ci a été renouvelée pour la période 2019-2021 et a été officiellement signée lors de notre Congrès régional hier. Afin que chacun puisse se faire une idée de l'évolution des axes aidés par la Région Sud au travers de cette 5<sup>ème</sup> convention cadre, les comptes rendus des Comités de Gestion Pêche (bilan 2017 et réunion spécifique au renouvellement de la convention) ainsi que la présentation PPT de la Région Sud ont été ajoutés aux documents de séance donnés en main propre aux Administrateurs et Délégués ce jour.

En ce qui concerne l'Agence de l'Eau RMC, l'association régionale a fait une nouvelle demande d'aide pour l'année 2019 qui a été acceptée à hauteur de 40 000 euros environ et qui comprend notamment le projet mutualisé de Web PDPG pour 3 Fédérations Départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA (04, 06 et 84), le géoportail régional ainsi que l'animation territoriale régionale sur la politique de l'eau.

Enfin, elle précise que la nouvelle convention quadripartite qui lie l'ARFPPMA PACA à EDF et aux Fédérations départementales de Pêche des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, pour le suivi et l'entretien de la passe-piège à Anguilles de Mallemort, est actuellement en cours de signature pour la période 2019-2021.

Le Président, Luc ROSSI, la remercie pour ces présentations et laisse la parole au Trésorier, Louis FONTICELLI, pour évoquer le tout dernier point à l'ordre du jour.

## **X – INFORMATIONS DIVERSES**

Le Trésorier, Louis FONTICELLI, souhaitait effectivement les informer qu'en sa qualité d'Administrateur et de membre du Bureau de la FNPF, il avait le devoir de les tenir au courant des comptes rendus des CA de la FNPF de l'année et que l'ensemble de ces comptes rendus ont donc été ajoutés aux documents de séance à toute fin utile.

Le Président, Luc ROSSI, le remercie pour ces précisions et en l'absence de remarque, lève la séance à 12h00 après épuisement de l'ordre du jour.

Le Président de l'ARFPPMA PACA,  
**Luc ROSSI**

Association Régionale des Fédérations  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
8 ZAC de Bompertuis - Rue d'Arménie  
13120 GARDANNE

